

L'UGICT-CGT fait son entrée au groupe Kéolis

Le 13 Mai 2015



Un représentant de Section Syndicale UGICT-CGT de Kéolis Groupe a été nommé le 18 Mars 2015. L'UGICT-CGT est un outil pour la défense de notre catégorie « Cadre ».

Nous sommes conscients que cette promesse doit se concrétiser au sein de Kéolis Groupe. Au regard des dernières élections professionnelles,

avec un taux de participation très faible, nous constatons qu'il n'est pas permis un dialogue social constructif. **Il est indispensable de proposer une alternative sérieuse.**

Pour le droit à la déconnexion

Nous sommes trop souvent isolés, muselés, dans l'impossibilité d'apporter notre expertise. Les pressions sont telles que beaucoup d'entre nous masquent la réalité et les difficultés du terrain.

L'usage intensif du numérique induit une disponibilité permanente et sans limite qui brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps. Or, aujourd'hui nous travaillons sans liberté, sans frontière. Nous revendiquons :

- La rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées.
- Le travail de nuit ou le dimanche doit rester exceptionnel et faire l'objet de majoration quand il a lieu.



Pour un calcul réel de votre taux horaire, nous vous proposons :
<http://ugict.cgt.fr/deconnexion/simulatheures-sup-au-forfait-jour/>

Il est temps que nos revendications légitimes liées à notre statut de cadre soient entendues. C'est l'objectif de l'UGICT-CGT de Kéolis Groupe.

Il est de notre devoir et de notre responsabilité, parce que nous sommes un service public lié aux transports de voyageurs avec une réglementation précise, d'alerter l'entreprise sur les risques encourus. Trop souvent cela se solde par une « placardisation » ou autre sanction parce que nous sommes considérés comme ayant dénigré l'entreprise, alors que c'est tout le contraire. Nous nous devons de protéger les lanceurs d'alerte.